



HDIM 2019 – Session 9
Questions humanitaires et autres engagements, y compris
La lutte contre la traite des êtres humains,
les réfugiés et les personnes déplacées
et les personnes risquant d'être déplacées

Réponse de la France

J'exerce le droit de réponse de cette délégation à l'Eglise du Dieu Tout-Puissant et à Human rights without frontiers.

L'asile est conformément à la tradition française et aux engagements internationaux et européens de la France un droit imprescriptible, garanti par la Constitution.

La France a ratifié la Convention de Genève de 1951 relative au statut des réfugiés. C'est sur cette base qu'elle examine les demandes d'asile qui lui sont soumises. Ce processus est mené par un organisme spécifique, indépendant, dont les décisions peuvent être contestées par voie juridictionnelle avec toutes les garanties que cela comporte.

J'ajoute que pour l'ensemble de l'année 2018, la demande d'asile globale introduite à l'Office français de protection des réfugiés et apatrides a atteint les 122 743, en hausse de près de 22 % par rapport à 2017.